

COMITE SYNDICAL REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025 RAPPORT N ° 6

DISPOSITION CONCERNANT LE PERSONNEL

Modification du poste de Chargé de mission médiation

Par délibération en date du 24 novembre 2022 a été créé un emploi permanent à temps non complet (17,5h/35h soit un mi-temps) pour l'animation des programmes d'information, formation et sensibilisation à la valeur patrimoniale des nappes profondes et aux enjeux de leur gestion et aux économies d'eau.

Ce poste, pourvu depuis le 1^{er} juin 2023, a été modifié par délibération du 06 mars 2024 pour augmenter la quotité de travail à 60% (21h/35h soit 3/5^{èmes}) à compter du 1^{er} avril 2024.

Les missions rattachées à ce poste "Médiation" sont les suivantes :

- l'animation de la déclinaison opérationnelle de la politique de communication, information, formation, sensibilisation à la valeur patrimoniale des nappes profondes, aux enjeux de leur gestion et à la promotion des économies d'eau (vers scolaires, grand public et acteurs économiques),
- l'amélioration de la prise en compte par les acteurs publics des enjeux de la gestion des nappes profondes et des exigences du SAGE.

Plus en détail, ces missions recouvrent les tâches suivantes :

- l'animation de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de communication, information, formation, sensibilisation arrêtée par la CLE et l'EPTB ;
- la diffusion et le transfert du savoir-faire en matière d'économies d'eau au travers d'actions de formation, d'élaboration de documents techniques ;
- la conception et la rédaction du contenu des supports de communication (la lettre des nappes profondes, sites internet smegreg.org et jeconomiseleau.org, réseaux sociaux) ;
- l'organisation et/ou la réalisation d'actions de sensibilisation des acteurs du territoire à la valeur patrimoniale des nappes profondes, aux enjeux de leur gestion (campagne "Age de l'eau" par exemple) ;
- le suivi de l'activité de l'établissement et de différents acteurs pour valorisation et retour d'expérience sur site internet, réseaux sociaux, documents de communication.

La Feuille de route pour un retour à l'équilibre quantitatif des nappes profondes élaborée à la demande du Comité de bassin Adour-Garonne prévoit en axe 2 le renforcement de la politique d'économie d'eau pour toutes les cibles et tous les usages.

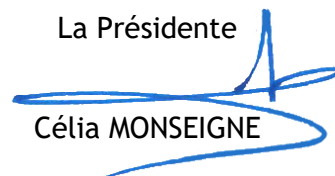
En cours de finalisation, le contrat territorial eau et climat entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et notre établissement prévoit explicitement une redynamisation de la politique d'économie d'eau. S'agissant du grand public et des scolaires, le contrat prévoit l'augmentation à la fois des moyens mobilisés pour la promotion des actions de sobriété et des taux de subventions accordées par l'Agence sur ces actions.

Vous est donc proposé aujourd'hui de faire évoluer, à compter du 1^{er} janvier 2026, le temps de travail du poste de chargé de mission médiation pour le passer à 100 %, l'agent occupant le poste étant favorable à cette évolution.

Par conséquent, je vous propose de modifier la quotité du temps de travail de ce poste permanent pour en faire un poste à temps complet et m'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette mesure pour l'agent.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir formuler vos remarques puis en délibérer.

La Présidente



Célia MONSEIGNE